

**Mardi 16 juillet 2024**

## DÉLIBÉRATION N°2024-35

### DIFFUSION D'EXPOSITIONS

Le mardi 16 juillet 2024 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Richard GALY - Bruno GENZANA - Clémence PARODI  
Virginie PIN - Jean-Pierre RICHARD - Michel KELEMENIS - Patrick RANCHAIN - Gilles RIPERT - Roland MAY  
- Alexandra TIMÁR

#### ÉTAIENT REPRÉSENTÉES :

Mme Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Élodie PRESLES a donné sa procuration à Michaël DIAN

#### ÉTAIENT ABSENTES :

Josy CHAMBON - Adeline DUMON - Chantal EYMEOD - Bénédicte LEFEUVRE - Muriel MAYETTE-HOLTZ

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,**

**VU la délibération n°202-75 du Conseil d'Administration d'Arsud du 22 décembre 2020 portant sur l'exposition culturelle « Année Camus »**

**VU la délibération n°22-8 du 25 février 2022 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**VU la délibération n°2022-28 du Conseil d'Administration d'Arsud du 26 avril 2022 portant sur les 60 ans du rapatriement des français d'Algérie,**

#### Considérant :

- Qu'il entre dans les missions d'Arsud de concevoir, produire et réaliser des actions artistiques et culturelles mettant en œuvre les priorités de la politique culturelle régionale, y compris la création et la production d'expositions,
- Qu'Arsud est propriétaire de différentes expositions thématiques,
- Que la diffusion de ces expositions a lieu dans différentes communes de la Région,

### **Le Président propose au Conseil d'Administration :**

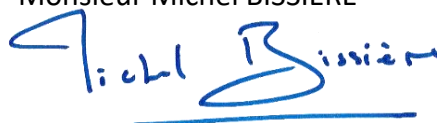
- Qu'Arsud puisse assurer la continuité de la diffusion de ces expositions dans les communes de la Région,
- Qu'Arsud porte l'ensemble de l'accompagnement technique et matériel nécessaire à la bonne réalisation de cette exposition,
- Qu'Arsud embauche le personnel technique intermittent ou vacataire nécessaire aux repérages et à la diffusion de cette exposition afin de compléter les équipes permanentes,
- Qu'Arsud puisse stocker le matériel nécessaire à ce dispositif, dans ses locaux lorsque celui-ci ne tourne pas, et qu'Arsud assume les frais d'assurance correspondants,
- Qu'Arsud prenne en charge l'intégralité des frais de communication destinés à valoriser et diffuser l'exposition culturelle, dont photos, captations et montage de teasers et/ou bandes-annonces,
- Qu'Arsud prenne en charge les frais d'organisation (installation, accueil du public et des professionnels, sécurité) liés à la diffusion de ces dispositifs,
- Qu'Arsud prenne en charge les défraiements de transport, d'hébergement et de restauration de ses agents (permanents ou non, intermittents, vacataires, etc.),
- Qu'Arsud puisse facturer les frais techniques et les frais de diffusion de l'exposition pour un montant forfaitaire de 6000€HT, auquel se rajoute une refacturation des frais de voyage hébergement et restauration au réel sur présentation de justificatifs,
- Que Laurent Genre, détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles, puisse signer les contrats d'embauche des intermittents nécessaires ainsi que les contrats de cession,
- Que Laurent Genre, Directeur général, puisse signer les conventions de partenariat, de mise à disposition ainsi que les avenants.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du Budget d'Arsud.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 16 juillet 2024

**Le président du Conseil d'Administration**  
Monsieur Michel BISSIÈRE

A handwritten signature in blue ink that reads "Michel Bissière". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Accusé de réception en préfecture  
013-281300046-20240716-2024-35-DE  
Date de réception préfecture : 19/07/2024